Qui dissoudra l'abject Ordre des médecins qui porte plainte contre 6 médecins, dont Raoult et Perronne ?

écrit par Christine Tasin | 22 décembre 2020

Le scandale continue et s’aggrave chaque jour davantage.

De l’abus de pouvoir pour mettre au pas les trop rares médecins qui ont dit non à l’imposture covidienne, à l’imposture de l’interdiction de l’hydroxychloroquine, à l’imposture du remdesivir, à l’imposture du vaccin, à l’imposture du confinement, à l’imposture de la crise économique qu’ils ont voulue et créée de toutes pièces pour amener à la faillite tous les petits, tous les petits, tous les indépendants…quand les 70% de petits patrons qui créaient de l’emploi et de la richesse auront licencié et seront contraints de revendre leurs murs, leurs affaire, à un prix dérisoire aux multinationales, alors la France sera mûre pour accepter l’aumône du revenu universel et, avec lui pour accepter la dictature absolue de ceux qui lui donneront la becquée, s’ils sont obéissants.

Les déviants ? On les enferme, on les condamne, on les contraint à l’exil, c’est forcément ce qui va arriver avec

Raoult, Perronne et bien d’autres…
Le pouvoir macédonien est sans pitié, il écrase, avec tous les moyens dont il dispose, ses opposants…

Le premier pas, pour les médecins, c’est à la fois de leur arracher les moyens d’exercer leur métier, leur passion, et de les discréditer aux yeux du public (eux et l’hydroxychloroquine) en les traînant au tribunal, en demandant au Conseil de l’Ordre de les convoquer, de les menacer… et le pire est à venir.

Les Français devraient être des milliers aux rassemblements de Philippot chaque semaine… alors ils feraient peur aux salopards qui nous gouvernent…

Covid-19 : le Conseil national de l’ordre des médecins a porté plainte contre six médecins, dont Didier Raoult et Christian Perronne

Ces plaintes ont été déposées auprès de la juridiction ordinale, qui sanctionne les entorses à la déontologie médicale.
Le Conseil national de l’ordre des médecins (Cnom) a déposé début décembre des plaintes contre six médecins, dont les très médiatiques Didier Raoult, Christian Perronne et Henri Joyeux, ont révélé l’Agence de presse médicale (APM) (article payant) et *Le Parisien*, lundi 21 décembre. Le Cnom n’a pas confirmé officiellement ces plaintes, mais a retweeté le message de l’APM qui les annonçait.
Le Cnom a refusé, selon *Le Parisien*, de préciser les motifs de ces plaintes. Elles ont été déposées devant la juridiction disciplinaire des médecins, chargée de sanctionner les manquements au code de déontologie de la profession, et qui peut aller jusqu’à radier un médecin.

Didier Raoult était déjà visé par une plainte

Les trois autres praticiens visés sont Gérard Delépine, Nicolas Zeller et Hélène Rezeau-Frantz.
L'Ordre des médecins des Bouches-du-Rhône avait déjà déposé une plainte contre Didier Raoult auprès de cette même juridiction, rappelle *Le Parisien*, après avoir été saisi par la Société de pathologie infectieuse de langue française, et avoir auditionné le directeur de l'IHU Méditerranée.
L'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) avait, elle, annoncé jeudi avoir déposé plainte devant l'Ordre des médecins contre le Christian Perronne, et avoir licencié celui qui était chef de service des maladies infectieuses et tropicales à l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches (Hauts-de-Seine).
https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/covid-19-le-conseil-national-de-l-ordre-des-medecins-a-porte-plainte-contre-six-medecins-dont-didier-raoult-et-christian-perronne_4228755.html